



LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations
Letko Brosseau RSP Bond Fund

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)



Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	11

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de
LETKO BROSSEAU FONDS RER D'OBLIGATIONS
LETKO BROSSEAU RSP BOND FUND

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LETKO BROSSEAU FONDS RER D'OBLIGATIONS / LETKO BROSSEAU RSP BOND FUND** (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018, et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états du résultat global et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux audits des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du gérant du Fonds et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le gérant du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gérant du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gérant du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (SUITE)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gérant du Fonds, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gérant du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



	2019 \$	2018 \$
Actif courant		
Encaisse	11 819	140 190
Placements	72 824 391	69 383 073
Intérêts et autres montants à recevoir	332 496	320 669
	73 168 706	69 843 932
Passif courant		
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	600	2 000
Charges à payer	25 463	24 424
	26 063	26 424
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	73 142 643	69 817 508

Informations additionnelles

Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)	7 671 834	7 328 463
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)	9,5339 \$	9,5269 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur

Peter Letko, administrateur



	2019 \$	2018 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	69 817 508	49 037 366
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 525 294	1 322 399
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	36 321 194	31 815 416
Réinvestissement des distributions	2 489 574	2 029 865
Rachat	(35 521 353)	(12 357 673)
	3 289 415	21 487 608
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)		
Revenu net de placements	(2 489 574)	(2 029 865)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	73 142 643	69 817 508



	2019	2018
	\$	\$
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts à des fins de distribution	2 518 052	2 070 430
Revenus nets de prêts de titres (note 8)	16 088	11 133
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	(475 481)	(177 089)
Gain net non réalisé (perte nette non réalisée) sur la variation de la juste valeur des placements	512 435	(539 489)
	2 571 094	1 364 985
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 9)	24 942	18 767
Honoraires professionnels	12 388	16 725
Droits de dépôt	8 470	7 094
	45 800	42 586
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 525 294	1 322 399
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)	0,2794	0,1805



	2019 \$	2018 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 525 294	1 322 399
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	475 481	177 089
Perte nette non réalisée (gain net non réalisé) sur la variation de la juste valeur des placements	(512 435)	539 489
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	86 621 043	56 487 308
Achats de placements	(90 025 407)	(77 845 744)
Intérêts et autres montants à recevoir	(11 827)	(76 404)
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	(1 400)	1 000
Charges à payer	1 039	8 979
	(928 212)	(19 385 884)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	36 321 194	31 815 416
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(35 521 353)	(12 357 673)
	799 841	19 457 743
Variation de l'encaisse	(128 371)	71 859
Encaisse au début de l'exercice	140 190	68 331
Encaisse à la fin de l'exercice	11 819	140 190
Informations additionnelles		
Intérêts reçus	2 505 609 \$	1 994 642 \$
Intérêts payés	2 \$	3 \$



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes			
Gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation			
3,800 %, 2021-06-15	305 000	349 070	313 780
2,650 %, 2022-03-15	325 000	350 504	330 879
2,350 %, 2023-09-15	1 000 000	1 001 190	1 015 120
2,900 %, 2024-06-15	1 000 000	1 036 730	1 039 803
		2 737 494	2 699 582
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État			
Alberta Capital Finance Authority			
4,450 %, 2025-12-15	575 000	639 497	643 790
CPPIB Capital			
1,400 %, 2020-06-04	1 000 000	991 298	998 473
Hydro-Québec			
11,000 %, 2020-08-15	510 000	788 453	538 539
9,625 %, 2022-07-15	90 000	134 253	107 225
New Brunswick F-M Project Co.			
6,470 %, 2027-11-30	20 213	23 202	23 459
Newfoundland & Labrador Hydro			
sans coupon, 2020-08-27	250 000	247 232	246 609
Ontario Hydro Energy			
10,750 %, 2021-08-06	50 000	76 345	56 901
10,125 %, 2021-10-15	145 000	206 790	165 745
8,900 %, 2022-08-18	575 000	735 451	676 265
8,500 %, 2025-05-26	245 000	328 472	322 859
8,250 %, 2026-06-22	375 000	518 027	508 727
Province de la Colombie-Britannique			
9,950 %, 2021-05-15	225 000	336 519	249 527
4,800 %, 2021-06-15	315 000	376 638	328 365
7,875 %, 2023-11-30	475 000	647 446	573 773
Province de la Nouvelle-Écosse			
4,100 %, 2021-06-01	2 010 000	2 185 853	2 073 484
4,450 %, 2021-10-24	170 000	180 267	177 805
9,600 %, 2022-01-30	200 000	282 136	230 700
taux variable, 2022-11-09	900 000	902 997	903 915
taux variable, 2024-11-09	1 975 000	1 979 997	1 991 195
2,150 %, 2025-06-01	350 000	343 865	350 971
Province de la Saskatchewan			
3,200 %, 2024-06-03	475 000	501 885	498 391
Province de l'Alberta			
1,350 %, 2021-09-01	2 100 000	2 076 591	2 083 918
1,600 %, 2022-09-01	500 000	497 572	496 238
3,100 %, 2024-06-01	195 000	202 021	203 619



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État (suite)			
Province de l'Ontario			
4,200 %, 2020-06-02	2 050 000	2 122 782	2 070 387
taux variable, 2021-10-27	1 600 000	1 615 360	1 611 847
1,350 %, 2022-03-08	3 430 000	3 328 088	3 393 077
3,150 %, 2022-06-02	2 045 000	2 098 503	2 106 256
2,850 %, 2023-06-02	2 000 000	2 040 800	2 060 288
2,600 %, 2025-06-02	1 195 000	1 252 085	1 226 115
Province de Québec			
3,500 %, 2022-12-01	2 910 000	3 039 862	3 042 797
Province de Terre-Neuve-et-Labrador			
10,950 %, 2021-04-15	45 000	63 607	50 090
sans coupon, 2021-04-17	320 000	312 228	311 925
1,950 %, 2022-06-02	1 900 000	1 900 448	1 900 333
taux variable, 2023-02-27	2 000 000	2 000 000	2 004 043
9,150 %, 2025-07-07	50 000	75 575	67 669
Province du Manitoba			
4,150 %, 2020-06-03	675 000	735 750	681 594
1,600 %, 2020-09-05	500 000	497 255	499 357
1,550 %, 2021-09-05	1 875 000	1 865 344	1 866 630
3,850 %, 2021-12-01	115 000	125 810	119 281
2,550 %, 2023-06-02	1 800 000	1 826 684	1 835 772
7,750 %, 2025-12-22	680 000	898 327	890 169
Province du Nouveau-Brunswick			
4,500 %, 2020-06-02	2 485 000	2 625 869	2 512 553
3,350 %, 2021-12-03	675 000	697 558	693 687
1,550 %, 2022-05-04	200 000	198 260	198 436
2,850 %, 2023-06-02	3 195 000	3 254 169	3 287 135
3,650 %, 2024-06-03	170 000	180 442	181 264
2,350 %, 2027-08-14	310 000	301 648	310 123
PSP Capital			
3,030 %, 2020-10-22	1 750 000	1 779 010	1 767 064
1,340 %, 2021-08-18	465 000	453 881	461 541
1,730 %, 2022-06-21	1 250 000	1 213 000	1 245 986
2,090 %, 2023-11-22	590 000	579 910	592 802
		52 285 062	51 438 714

Municipalités et institutions parapubliques

Municipal Finance Authority of British Columbia			
4,450 %, 2020-06-01	200 000	223 251	202 180
1,650 %, 2021-04-19	800 000	797 184	798 329
4,150 %, 2021-06-01	225 000	235 233	232 244
3,350 %, 2022-06-01	240 000	248 420	248 118
2,150 %, 2024-06-03	100 000	99 849	100 342
2,950 %, 2024-10-14	250 000	256 558	259 780
Municipalité régionale de Peel			
3,500 %, 2021-12-01	395 000	396 483	407 040
2,300 %, 2026-11-02	125 000	121 208	124 640

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Municipalités et institutions parapubliques (suite)			
Municipalité régionale de York			
4,500 %, 2020-06-30	80 000	89 312	81 062
4,000 %, 2021-06-30	1 820 000	1 890 482	1 876 821
2,500 %, 2026-06-02	150 000	147 942	151 875
Ontario School Boards Financing Corporation			
7,200 %, 2025-06-09	19 430	22 305	22 120
Ville de Hamilton			
2,500 %, 2020-10-01	105 000	104 917	105 365
Ville de Ottawa			
3,250 %, 2020-10-19	400 000	420 488	403 668
Ville de Toronto			
3,500 %, 2021-12-06	75 000	82 017	77 240
3,400 %, 2024-05-21	400 000	417 208	420 987
2,400 %, 2026-06-24	200 000	195 708	201 264
Ville de Vancouver			
3,050 %, 2024-10-16	250 000	257 248	260 392
		6 005 813	5 973 467
Total des obligations gouvernementales canadiennes		61 028 369	60 111 763
Obligations de sociétés			
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto			
6,450 %, 2029-07-30	4 798	5 247	5 758
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
taux variable, 2020-12-08	1 075 000	1 076 760	1 077 249
2,970 %, 2023-07-11	100 000	101 244	102 518
Banque de la Nouvelle-Écosse			
2,130 %, 2020-06-15	600 000	598 600	600 491
3,270 %, 2021-01-11	185 000	199 225	187 318
2,360 %, 2022-11-08	280 000	274 167	281 402
Banque de Montréal			
2,840 %, 2020-06-04	500 000	504 840	501 862
1,880 %, 2021-03-31	250 000	247 308	249 521
4,609 %, 2025-09-10	45 000	49 928	50 446
Banque Royale du Canada			
1,920 %, 2020-07-17	605 000	605 462	604 881
2,030 %, 2021-03-15	65 000	64 544	64 992
2,360 %, 2022-12-05	600 000	592 530	603 234
4,930 %, 2025-07-16	45 000	50 704	51 102
Banque Toronto-Dominion			
1,693 %, 2020-04-02	100 000	100 390	99 942
1,909 %, 2023-07-18	50 000	48 571	49 527
Bell Canada			
4,950 %, 2021-05-19	90 000	94 434	93 338
2,000 %, 2021-10-01	850 000	847 602	847 404
3,000 %, 2022-10-03	300 000	302 118	305 346
2,700 %, 2024-02-27	65 000	63 902	65 371
3,550 %, 2026-03-02	195 000	197 709	202 776

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations de sociétés (suite)			
Canadian Natural Resources 3,550 %, 2024-06-03	200 000	203 062	206 157
Capital Power Corporation 5,276 %, 2020-11-16	925 000	934 668	948 384
4,986 %, 2026-01-23	30 000	30 568	32 149
Enbridge 3,940 %, 2023-06-30	95 000	98 200	99 178
First Capital Realty 5,600 %, 2020-04-30	410 000	416 671	414 340
3,950 %, 2022-12-05	100 000	102 647	103 647
4,790 %, 2024-08-30	30 000	34 002	32 253
4,323 %, 2025-07-31	305 000	319 562	321 691
Fonds de placement immobilier Cominar 4,941 %, 2020-07-27	405 000	415 907	410 522
Pembina Pipeline Corporation 4,890 %, 2021-03-29	355 000	368 711	366 134
Rogers Communications 5,340 %, 2021-03-22	45 000	47 430	46 692
4,000 %, 2024-03-13	335 000	352 496	353 793
Saputo 2,827 %, 2023-11-21	175 000	173 063	176 244
Société Canadian Tire 2,646 %, 2020-07-06	1 000 000	1 004 400	1 002 245
Telus Corporation 3,600 %, 2021-01-26	300 000	319 264	304 523
2,350 %, 2022-03-28	455 000	451 562	455 986
3,350 %, 2023-03-15	50 000	50 749	51 354
3,350 %, 2024-04-01	35 000	36 456	36 046
3,750 %, 2025-01-17	75 000	77 294	78 590
Thomson Reuters Corporation 3,309 %, 2021-11-12	350 000	367 213	357 386
University Health Network 5,640 %, 2022-12-08	18 223	19 297	19 100
Total des obligations de sociétés		11 848 507	11 860 892
Total des obligations		72 876 876	71 972 655
Titres de marché monétaire			
Bons du Trésor de la Nouvelle-Écosse 2020-01-23	50 000	49 944	49 944
Bons du Trésor de l'Ontario 2020-03-25	170 000	169 046	169 046
Province de l'Alberta, billets 2020-03-03	635 000	632 746	632 746
Total des titres de marché monétaire		851 736	851 736
Total des placements		73 728 612	72 824 391

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations / Letko Brosseau RSP Bond Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et régie par les lois de la province de l'Ontario, au Canada. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 20 mars 2020.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Principales méthodes comptables

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut l'encaisse et les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres actifs et passifs financiers, à l'exception de l'obligation au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, sont classés au coût amorti. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'encaisse et les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds, qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs, sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 12. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les distributions sur les parts de fonds d'investissement sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établit des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

4. Normes comptables futures

Actuellement, il n'y a aucune nouvelle norme comptable, ni aucun amendement aux normes existantes, ni aucune nouvelle interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 qui aurait un effet significatif sur les états financiers du Fonds.

5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Depuis le début des opérations, le Fonds a procédé à l'émission d'une seule série de parts.

	2019	2018
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	7 328 463	5 094 311
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	3 791 476	3 319 479
Émises au réinvestissement des distributions	259 665	212 845
Rachetées	(3 707 770)	(1 298 172)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	7 671 834	7 328 463

6. Évaluation des parts rachetables et distributions

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, nets des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces.



7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 11. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

8. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements.

	2019 \$	2018 \$
Juste valeur totale des titres prêtés	14 791 798	23 310 593
Valeur totale des garanties	15 087 733	23 776 852

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les exercices terminés le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2019 \$	2018 \$
Revenus bruts de prêts de titres	27 954	22 050
Charges de prêts de titres	(11 866)	(10 917)
Revenus nets de prêts de titres	16 088	11 133
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	42,4 %	49,5 %

9. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.



10. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

Au 31 décembre 2019, le Fonds bénéficiait de pertes reportables pour un montant approximatif de 673 000 \$ (2018 : 198 000 \$), lesquelles peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des distributions de gains en capital nets futurs aux porteurs de parts. Aucun actif au titre de ces pertes reportables n'a été constaté dans les états financiers.

11. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Conformément à sa politique de placement, l'objectif du Fonds est d'optimiser le rendement en construisant un portefeuille diversifié en obligations comprenant des titres à revenu fixe canadiens et des titres de marché monétaire, sans prendre de risque indu de perte ou de perturbation. Le portefeuille peut aussi contenir, dans une moindre mesure, des titres de participation, des obligations étrangères et des obligations canadiennes libellées en devises. Afin de minimiser les risques associés aux instruments financiers, le Gérant applique une stratégie de diversification parmi les émetteurs, les régions économiques et les secteurs industriels.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements et des intérêts et autres recevables présentés aux états de la situation financière.

Le risque de crédit principal auquel le Fonds est exposé découle de ses placements dans des titres d'emprunt. Le Gérant est d'avis que le risque de crédit associé à ces placements dans des titres d'emprunt est limité étant donné qu'il investit dans des émetteurs présentant une cote de crédit élevée. Le Fonds détient des placements en obligations dont la répartition par cote de crédit s'établit comme suit :

Cote de crédit	2019 % de l'actif net	2018 % de l'actif net
AAA	16,34	13,65
AA	18,65	25,38
A	53,41	45,94
BBB	9,44	6,35
BB	0,56	0,63

Les cotes de crédit attribuées aux titres de marché monétaire ne sont pas présentées, le risque de crédit y afférent étant négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Le risque de défaut, découlant des transactions avec les contreparties, relativement aux opérations de placements est minimal compte tenu du fait que les transactions échoueraient si une partie ne remplissait pas ses obligations.



II. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les IFRS requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent comme suit :

Indices de référence	Variation en %	2019 Impact \$	2018 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor 91 jours FTSE Canada	0,25	2 000	13 000
Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada	1,00	720 000	641 000

Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé à un risque de change significatif étant donné la faible proportion de ses placements investis dans des titres étrangers.



II. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est sujet au risque de taux d'intérêt majoritairement sur les obligations qu'il détient et dont les échéances sont les suivantes :

Date d'échéance des obligations	2019 \$	2018 \$
Moins de 1 an	15 766 767	12 963 110
1 à 5 ans	50 619 596	45 965 201
5 à 10 ans	5 586 292	5 259 306
10 ans et plus	-	6 096
Total	71 972 655	64 193 713

Une augmentation ou une diminution de 1 % dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la baisse ou à la hausse de la valeur des placements et de l'actif net d'un montant de 1 463 000 \$ (2018 : 1 373 000 \$). Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire étant donné leur échéance à court terme.

12. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
2019				
Obligations	54 138 296	17 834 359	-	71 972 655
Titres de marché monétaire	851 736	-	-	851 736
	54 990 032	17 834 359	-	72 824 391
2018				
Obligations	51 011 776	13 181 937	-	64 193 713
Titres de marché monétaire	5 189 360	-	-	5 189 360
	56 201 136	13 181 937	-	69 383 073



12. Informations sur la juste valeur des instruments financiers (suite)

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

13. Événement postérieur à la date de clôture

Au cours du premier trimestre de 2020, la pandémie de COVID-19 a provoqué une volatilité persistante dans l'économie et les marchés financiers mondiaux. Cependant, en date de l'émission des états financiers, la juste valeur des placements du Fonds et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables n'ont pas été affectés négativement.

14. Dispense de l'obligation de dépôt d'états financiers

Le Fonds a avisé les ACVM qu'il se prévaut de la dispense, prévue à l'article 2.11 du Règlement 81-106, de déposer ses états financiers annuels auprès des autorités de réglementation canadiennes puisqu'il répond à toutes les conditions prévues audit règlement.